



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 01008

Numéro SIREN : 325 090 678

Nom ou dénomination : BDL PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2013 sous le numéro de dépôt A2013/003771



4279693

Dénomination : BDL PROMOTION
Adresse : 204 avenue Franklin Roosevelt 69500 Bron -FRANCE-
n° de gestion : 1982B01008
n° d'identification : 325 090 678
n° de dépôt : A2013/003771
Date du dépôt : 07/02/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire



4279693

B.D.L. PROMOTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 204, avenue Franklin Roosevelt
69500 BRON
325 090 678 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, et le vingt-cinq janvier, à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Compte tenu de l'ordre du jour de l'assemblée et de la nature des délibérations proposées, les associés ne sont pas autorisés à participer à distance à cette assemblée, par voie de visioconférence.

Sont présents :

- Monsieur Philippe BOURIOT, détenteur de cinq cent une parts,
ci.....501 parts.
- Monsieur Lucien BORDET, détenteur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts,
ci.....499 parts.

Total des parts des associés présents : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

Monsieur Philippe BOURIOT, Gérant détenant le plus grand nombre de parts, préside la séance.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Cogérant
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Cogérant :

Monsieur Lucien BORDET, demeurant 18, rue des Vignes 01800 MEXIMIEUX, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Lucien BORDET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

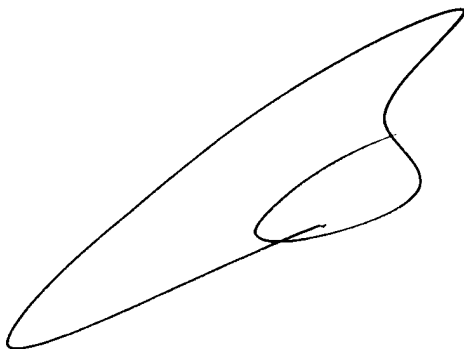
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente.

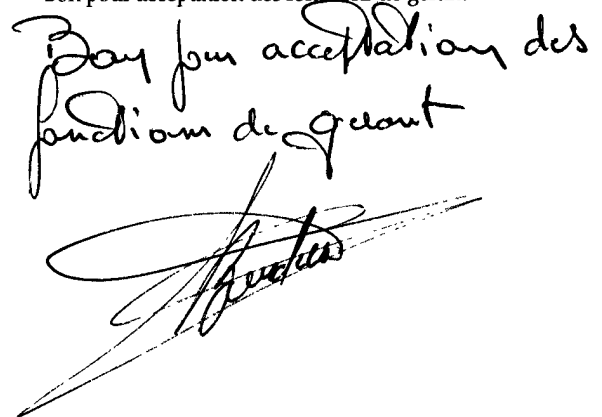
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

Monsieur Philippe BOURIOT



Monsieur Lucien BORDET

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



Bon pour acceptation des
fonctions de gérant